

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE BANWA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



NWEE - SHU

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

BANWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Relative aux travaux de gravillonnage des points critiques sur les tronçons de route

MOUMÉE PONT – BAPOUNGUE et BANWA CENTRE - KAKO

Financement : BIP MINTP, Exercice 2023.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 11/AONO/C-BWA/CIPM/2023 DU 07/09/2023

IMPUTATION : 57 27 100 02 641784 523 511 821
57 36 126 01 641784 523 511 861



Le Premier Adjoint au Maire de la Commune de Banwa, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère des Travaux Publics, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre de la campagne de réhabilitation des routes communales pour l'exercice 2023, le Premier Adjoint au Maire de la Commune de Banwa, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien routier dans la Commune de Banwa, Département du Haut-Nkam, Région de l'Ouest.

2. Allotissement

Les travaux sont repartis en deux (02) lots ci-après désignés :

Nº LOTS	Départements	Tronçons	Longueur estimée (Km)	Budget Provisionnel TTC	Délai (mois)	Type D'intervention
1	HAUT-NKAM	Route Moumée pont – Bapoungué	5,800	95 100 000	3	Entretien
2	HAUT-NKAM	Route Banwa centre - Kako	4,250	75 000 000	3	Entretien
TOTAL			10,05	170 100 000	6	

Travaux de gravillonnage des points critiques sur les tronçons de route MOUMÉE PONT – BAPOUGUE et BANWA CENTRE - KAKO.

Consistance des travaux :

Ces travaux consisteront à la réhabilitation des routes concernées. Il s'agira d'une combinaison des méthodes de Haute Intensité d'Equipements HIEQ et de Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO). Il s'agit d'utiliser de préférence la Main d'Œuvre locale riveraine desdites routes afin d'assurer le maximum de retombées économiques du projet au profit de ces populations. Dans cet ordre d'idées, l'association des comités de route mise en place dans le cadre du projet sera hautement appréciée.

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Débroussaillage ;
- Remblai en graveleux latéritique ;
- Mise en forme de la plate-forme y/c fossé et exutoires
- Reprofilage/ compactage y/c création des fossés et exutoires ;
- Déroctage ;
- Création des fossés et divergents en terre à la nivelleuse ;
- Couche de base en grave latéritique Ep. 20cm ;
- Imprégnation sablée ;
- Enduit superficiel bicouche ;
- Curage des buses ($\Phi \leq 1,5$ m) et des dalots ($H \leq 1,5$ m) ;
- Curage des fossés bétonnés ou maçonnés ;
- Fourniture et pose de buses métalliques $\Phi 1000$;
- Puisard en maçonnerie de moellon pour buse $\Phi 1000$;
- Tête en maçonnerie de moellon pour buse $\Phi 1000$;
- Fossés maçonnés de 130 x 65 cm ;
- Caniveau en BA de 50 x 50 cm ;
- Béton Armé dosé à 350 kg/m³ pour dalette de couverture caniveau en BA de 50 x 50 cm.



3. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

4. Financement :

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercices 2023 et Suivants, Imputation **57 27 100 02 641784 523 511 821**

Le montant prévisionnel est de 95 100 000 (quatre-vingtquinze millions cent mille) FCFA pour le lot 1 et de 75 000 000 (soixantequinze millions) FCFA pour le lot 2 : **57 36 126 01 641784 523 511 861**

5. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois calendaires pour chaque lot. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Premier Adjoint au Maire de la Commune de Banwa.

7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :

Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à :

N° du lot	Montant de la caution en FCFA (2%) du montant TTC du marché)
1	2 092 000
2	1 500 000

Si le soumissionnaire sollicite plusieurs lots, il pourra présenter les deux cautions les plus élevées correspondant aux lots qu'il sollicite.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Premier Adjoint au Maire de la Commune de Banwa, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, dès publication du présent avis d'appel d'offres.

9. Acquisition du dossier d'appel d'offres :

Dès publication du présent avis d'appel d'offres, le DAO peut être obtenu auprès du Premier Adjoint au Maire de la Commune de BANWA (Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante) contre présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale de ladite Commune d'une somme non remboursable de (100.000) cent mille francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier d'appel d'offres.

10. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Premier Adjoint au Maire, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, **au plus tard le 02/10/2023 à 10 heures précises** contre récépissé délivré par ce dernier et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C-BWA/CIPM/2023 DU 07/09/2023

Imputation : 57 27 100 02 641784 523 511 521.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Relative aux travaux de gravillonnage des points critiques sur les tronçons de route

MOUMEE pont – BAPOUNGUE et Banwa centre – Kako.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les Services émetteurs ou une Autorité Administrative, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées de moins de trois (03) mois à l'ouverture des plis ou avoir été établies postérieurement à la date originale de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence d'une pièce administrative.

N.B. : Toute offre présentée après l'heure fixée pour le dépôt ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

12. Ouverture des offres :

L'ouverture des plis se fera en un temps **le 02/10/2023 à partir de 11 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant à la salle des délibérations de la mairie de Banwa en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

13. Critères d'évaluation des offres :

Critères éliminatoires

- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la caution de soumission lors du dépouillement ;
- Toute offre ayant obtenue moins de (70%) des critères essentiels à l'issue de l'analyse technique ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée.
- Figurer sur la liste des entreprises suspendues de la commande publique par l'ARMP.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Références de l'entreprise
 - Matériel de l'entreprise
 - Personnel
 - Méthodologie - organisation
 - Offre financière
 - Présentation
 - Visite de site
- Seules les soumissions qui auront obtenu au moins seront admises à l'analyse financière.



NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

14. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du marché

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques requises. Il peut être attribué deux (02) lots à un même soumissionnaire au titre de cet Appel d'Offres.

Les soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiés suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le soumissionnaire concerné.

L'attributaire du marché est invité à se présenter, dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent au Premier Adjoint du Maire de la commune de Banwa, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, pour l'établissement et la souscription de son marché.

16. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Premier Adjoint du Maire de la Commune de Banwa, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, Téléphone : 677 83 75 36 & 698 32 74 83. /

Fait à Banwa, le 7 SEPT 2023

**Le Premier Adjoint au Maire
Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante,**

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP-Ou (pour Publication au JDM) ;
- PREFET/HAUT NKAM (pour information & affichage) ;
- DRTP/OU (Pour suivi) ;
- DDMINTP Ht-Nk (Pour suivi) ;
- DDMAP-H-NK (pour suivi) ;
- PRESIDENT/ CIPM-BANWA (pour information & programmation) ;
- CHRONO/ARCHIVES

